

RAPPORT DE JURY

Certification complémentaire – ANGLAIS

Session 2021



Table des matières

1.1 Les textes réglementaires	3
1.2 Les candidatures	3
1.3 La procédure d'inscription	4
1.4 L'épreuve	5
1.5 Les compétences évaluées	5
1. Composition du jury de la certification complémentaire – Session 2021	6
2. Les candidats	7
3.1 Effectifs des inscrits	7
3.2 Effectifs des inscrits par grade	7
3.3 Répartition des effectifs des inscrits par type d'établissement	7
3.4 Part des inscrits exerçant dans le bassin des îles du Nord	8
3.5 Disciplines représentées par les inscrits	8
3.6 Taux de présence des candidats	10
3.7. Taux de réussite des candidats	12
3. Remarques et recommandations des jurys	12
4.1. Le rapport d'activités	12
4.2. La présentation du projet	12
4.3. Connaissance du format de l'épreuve	13
4.4. Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement d'une DNL	13
4.5. Degré de motivation des candidats	13
4.6. Intelligibilité et recevabilité linguistique	14
4.7. Recommandations générales	15

Rapport de jury

Certification complémentaire

ANGLAIS – Session 2021

Le cadre réglementaire

1.1 Les textes réglementaires

L'épreuve visant l'attribution d'une certification complémentaire est définie par l'arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004) en fixant les conditions, ainsi que par la note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel du 28 octobre 2004), qui en fixe les modalités d'organisation.

En début d'année scolaire une circulaire académique, publiée sur le site de l'académie et transmise dans les établissements scolaires, précise les modalités et conditions d'inscription à la certification complémentaire pour la session à venir :

- les modalités de délivrance ;
- les secteurs disciplinaires concernés par l'examen ;
- la procédure d'inscription
- les modalités de l'examen.

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>
- arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>
- note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

1.2 Les candidatures

L'examen est destiné aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat.

La note de service du 16 juillet 2019 « prévoit pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique ».

Cette note de service précise que les candidatures à la certification complémentaire en langue vivante étrangère concernent « l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique au sein des sections européennes et de langues orientales des collèges et lycées, des sections binationales et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes EMILE à l'école ou au collège par exemple) où l'enseignement d'une discipline non linguistique se fait en langue étrangère.

N.B. : Les enseignants intervenant en lettres modernes, lettres classiques ou en langues vivantes, disciplines linguistiques par essence, ne peuvent se porter candidats à la certification complémentaire en langue vivante étrangère.

Il est utile de rappeler ici qu'en dehors des disciplines linguistiques (lettres, langues vivantes) tout professeur qui le souhaite peut intervenir en DNL sans dépasser la moitié de l'horaire prévu pour le niveau concerné. Cet enseignement peut être dispensé en dehors de tout dispositif linguistique.

Au collège, la place des DNL est définie par l'arrêté du 16 juin 2017, modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Art. 5.-Conformément au 1° de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, *un enseignement commun ou un enseignement complémentaire (AP, EPI) peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré.*

Au lycée, le cadre de l'enseignement d'une DNL en dehors de tout dispositif linguistique est précisé par l'arrêté du 20 décembre 2018, paru au journal officiel du 22 décembre 2018.

Art. 6 - *Hors section européenne ou section de langue orientale, les disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensées en partie en langue vivante ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.*

1.3 La procédure d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne, à l'adresse portée sur la circulaire académique.

Aucune inscription ou modification d'inscription ne peut être prise en compte après la date de clôture du serveur d'inscription.

Les pièces justificatives et un rapport dactylographié de 5 pages maximum, doivent être téléchargés sur l'application indiquée dans la circulaire académique, dans le respect des délais impartis.

Le rapport doit comporter :

- une page de garde sur laquelle le candidat devra mentionner ses nom, prénoms et la discipline non linguistique choisie ;
- un curriculum vitae précisant d'une part les diplômes obtenus en France ou à l'étranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'INSPE.
- Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport n'est pas soumis à notation.

1.4 L'épreuve

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes maximum débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum (Article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié).

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectuées à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019).

1.5 Les compétences évaluées

Conformément à la note de service du 16 juillet 2019 publiée au bulletin officiel du 30 juillet 2019, « le jury évaluera les compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

1. Composition du jury de la certification complémentaire – Session 2021

La session 2021 de la certification complémentaire en anglais s'est déroulée dans les locaux du rectorat et au lycée Félix Proto, du lundi 12 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021.

Présidés par l'IA-IPR d'anglais, les jurys, au nombre de 10, étaient composés de 6 IA-IPR, 4 IEN ET/EG, 2 IEN 1^{er} degré et de 3 enseignantes chargées de mission.

IA-IPR

Anglais	Mme Jocelyne VIEILLOT
Sciences Industrielles de l'Ingénieur Technologie	Mme Guylène BUSSAC
Mathématiques	M. Harry CHRISTOPHE
Education Physique et Sportive	M. Julien COZEMA
Sciences Physiques et Chimie	M. Stéphane AMI
Histoire-Géographie	M. Jean-François TALON

IEN-ET/EG

Anglais-Lettres	Mme Délhia VALARD
	Mme Béatrice MEKKI
Economie et Gestion	Mme Marie-Gabrielle PAMPHILE
Lettres Histoire Géographie	M. Eric AUJAS

IEN 1^{er} degré

IEN Adjointe	Mme Cynthia FRENET
IEN CCPD	M. Jean-Louis LAZARD

Chargées de mission

Economie gestion	Mme Diane LAWRENCE
Anglais 1 ^{er} degré	Mme Sylvie CHOISI
Anglais 2 nd degré	Mme Virginie BERENGER

2. Les candidats

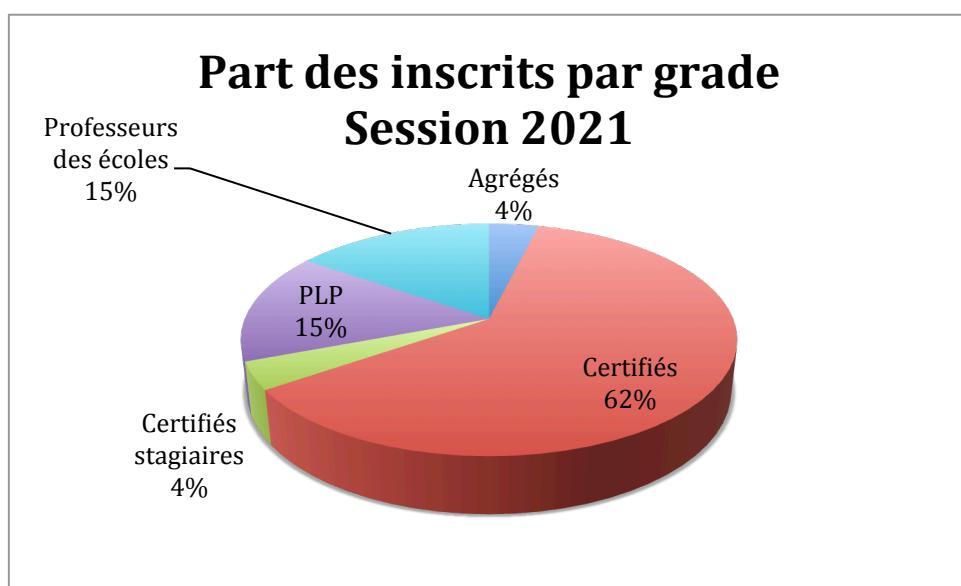
3.1 Effectifs des inscrits

Nettement en hausse par rapport à la session 2020, sans pour autant atteindre le nombre record de 46 inscrits à la session 2019, les effectifs de candidats à la certification complémentaire en langue anglaise étaient de 26 à la session 2021.

Effectifs des candidats inscrits à la certification en langue anglaise	Session 2019	Session 2020	Session 2021
	46	8	26

3.2 Effectifs des inscrits par grade

Les inscrits étaient majoritairement issus du corps des professeurs certifiés (62%). Leur effectif était de 17, dont un stagiaire, tandis les professeurs de lycée professionnel étaient au nombre de 4. La session 2021 a enregistré les premières inscriptions de professeurs des écoles depuis l'ouverture de la certification aux enseignants du premier degré à la session 2020. Un seul professeur agrégé figurait parmi les inscrits.



3.3 Répartition des effectifs des inscrits par type d'établissement

Comme aux deux sessions précédentes, la part des professeurs intervenant en lycée reste majoritaire. Ils représentaient 58% des effectifs d'inscrits à la session 2021.

	Session 2019		Session 2020		Session 2021	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ecoles	-	-	0	0%	4	15%
Collèges	17	37%	2	25%	7	27%
Lycées	29	63%	6	75%	15	58%
Total	46	100%	8	100%	26	100%

3.4 Part des inscrits exerçant dans le bassin des îles du Nord

Les efforts entrepris dans les îles du Nord pour développer un enseignement de type EMILE se poursuivent. Tous en poste dans la collectivité de Saint Martin, les professeurs intervenant dans ce bassin de formation étaient au nombre de 7. Ils comptaient 2 professeurs des écoles, 3 certifiés, dont 1 stagiaire, 2 professeurs de lycée professionnel.

Effectifs des inscrits exerçant dans les îles du Nord	Session 2019	Session 2020	Session 2021
Ecole	-	0	2
Collèges	11	1	2
Lycée d'enseignement général et technologique	2	1	1
Lycée d'enseignement professionnel	3	0	2
Total îles du Nord	16	2	7
Total académie	46	8	26

La part des professeurs des îles du Nord connaît une légère augmentation, de 2%, par rapport à la session 2020. Elle reste cependant inférieure à celle enregistrée lors de la session 2019, qui était de 35%.

Evolution de la part des professeurs des îles du Nord inscrits à la certification complémentaire	Session 2019	Session 2020	Session 2021
Saint Barthélémy et Saint Martin	35%	25%	27%
Autres bassins de formation	65%	75%	73%

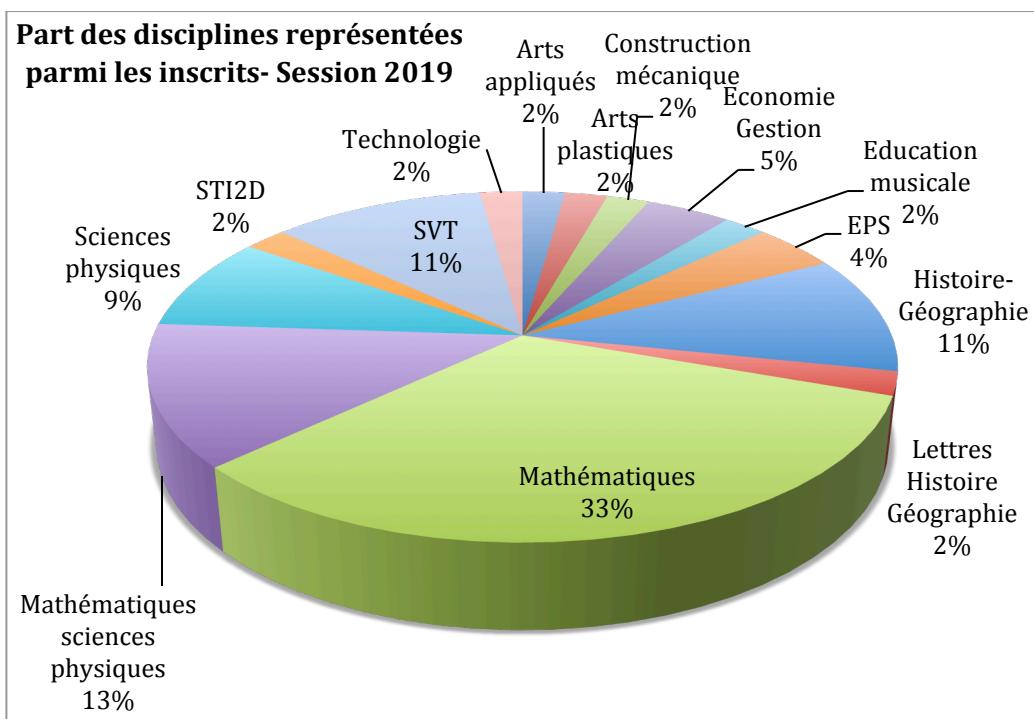
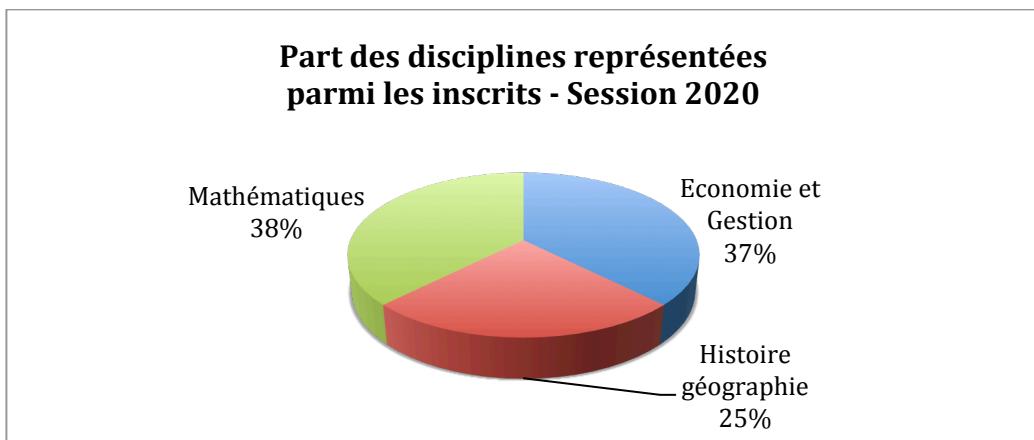
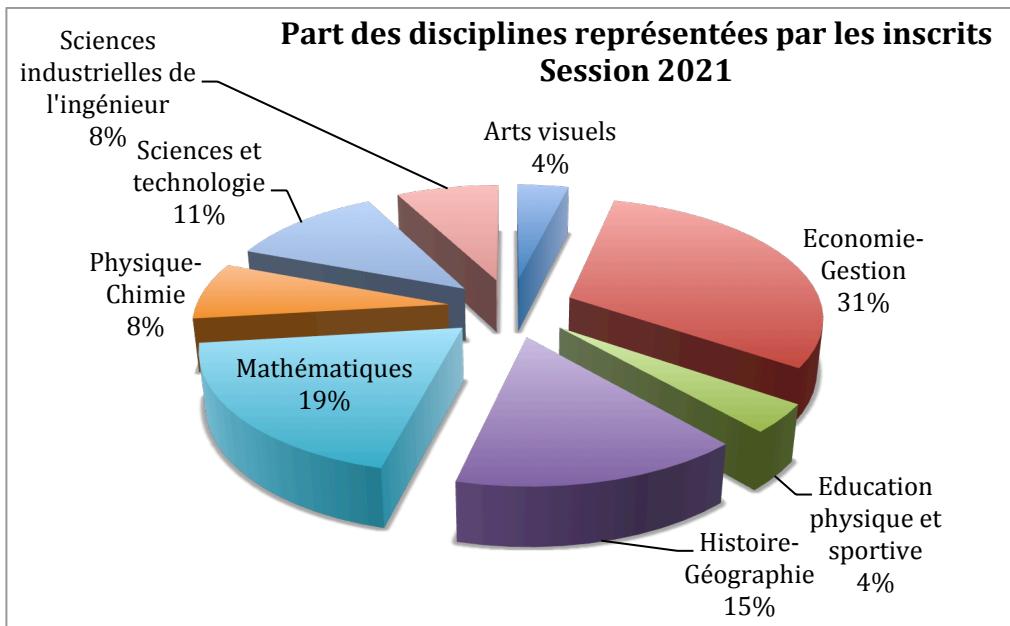
3.5 Disciplines représentées par les inscrits

Bien plus nombreux qu'à la session 2020, les candidats inscrits relevaient d'une plus grande variété de disciplines. Les disciplines majoritairement représentées correspondaient aux DNL les plus enseignées dans l'académie.

Dans le second degré, l'économie-gestion comptait le plus grand nombre d'inscrits (31%), suivie des mathématiques (19%) et de l'histoire-géographie (15%). La part des sciences industrielles de l'ingénieur et de la physique chimie était de 8%, celle de l'EPS, 4%.

Deux disciplines étaient représentées dans le premier degré : les sciences et technologie (11%), les arts visuels (4%).

Les graphiques ci-après illustrent la représentativité des disciplines pour les sessions 2019, 2020 et 2021.

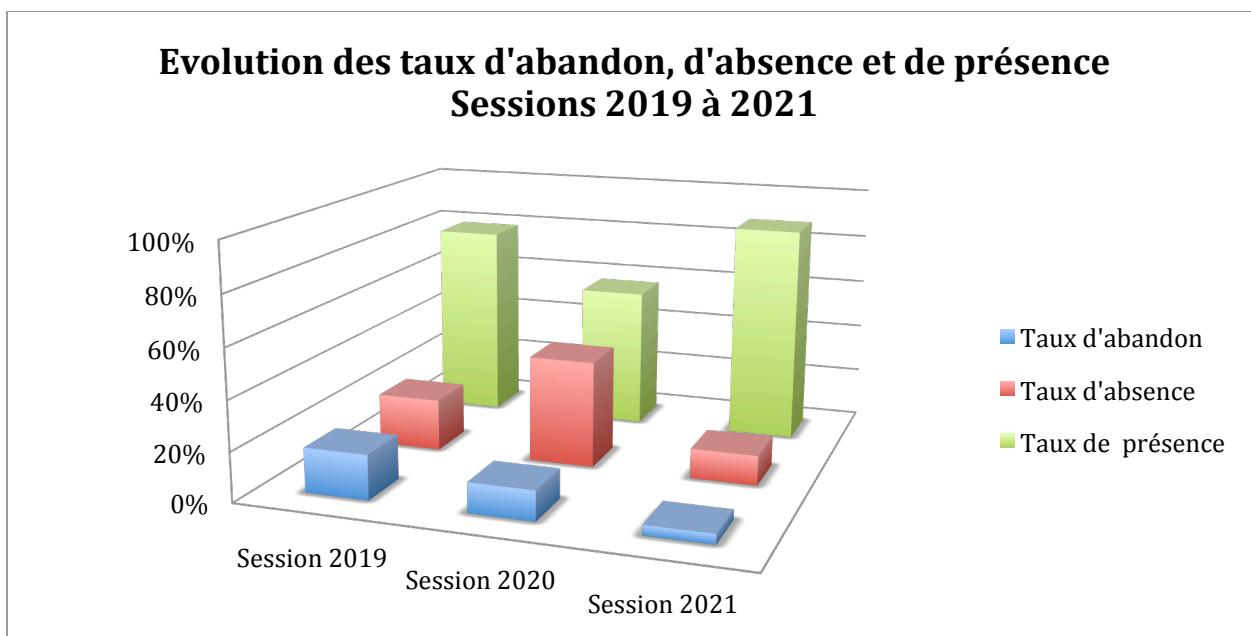


3.6 Taux de présence des candidats

La part des abandons d'inscription à la session 2021 de la certification complémentaire en langue anglaise, (4%), était nettement inférieure à celle enregistrée lors des deux sessions précédentes (12% à la session 2020, 18% à la session 2019). Parallèlement, le taux de présence à l'épreuve, 88%, était supérieur à celui de la session 2020 (57%) et de la session 2019 (79%).

	Session 2019	Session 2020	Session 2021
Candidats inscrits	46	8	26
Candidats ayant abandonné	8	1	1
Pourcentage	18%	12%	4%
Candidats absents	8	3	3
Pourcentage	21%	43%	12%
Candidats présents	30	4	22
Pourcentage	79%	57%	88%

L'évolution des taux d'abandon, d'absence et de présence est illustrée par la graphique ci-dessous :



Les tableaux ci-après récapitulent le nombre de candidats ayant annulé leur inscription, les candidats absents et les candidats présents par discipline lors des sessions 2019, 2020 et 2021.

Nombre des candidats ayant abandonné, absents et présents par DNL - Session 2021	Inscrits	Abandons	Absents	Présents
Arts visuels	1	0	1	0
Economie-Gestion	8	1	0	7
Education physique et sportive	1	0	0	1
Histoire-Géographie	4	0	1	3
Mathématiques	5	0	0	5
Physique-Chimie	2	0	0	2
Sciences et technologie	3	0	1	2
Sciences industrielles de l'ingénieur	2	0	0	2
Total	26	1	3	22

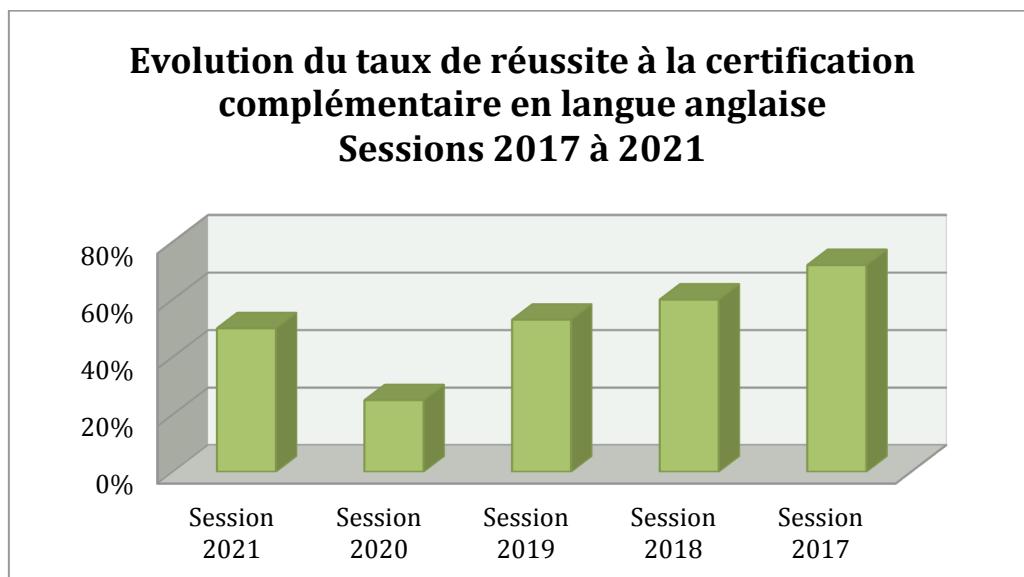
Nombre des candidats ayant abandonné, absents et présents par DNL - Session 2020	Inscrits	Abandons	Absents	Présents
Economie et Gestion	3	0	1	2
Histoire géographie	2	1	0	1
Mathématiques	3	0	2	1
Total	8	1	3	4

Nombre des candidats ayant abandonné, absents et présents par DNL - Session 2019	Inscrits	Abandons	Absents	Présents
Arts appliqués	1	0	0	1
Arts plastiques	1	0	1	0
Construction mécanique	1	0	1	0
Economie Gestion	2	0	0	2
Education musicale	1	1	0	0
EPS	2	0	0	2
Histoire-Géographie	5	1	0	4
Lettres Histoire Géographie	1	1	0	0
Mathématiques	15	2	3	10
Mathématiques sciences physiques	6	2	0	4
Sciences physiques	4	1	1	2
STI2D	1	0	0	1
SVT	5	0	2	3
Technologie	1	0	0	1
Total	46	8	8	30

3.7. Taux de réussite des candidats

A la session 2021, le taux de réussite à la certification complémentaire en langue anglaise a été de 50%. Il est sensiblement identique au taux de réussite de la session 2019 (53%), mais supérieur au taux enregistré pour la session 2020 (25%), ce dernier chiffre étant à relativiser compte tenu du faible nombre de candidats présents (4 au total).

Il est à noter cependant que le taux de réussite est globalement en baisse depuis la session 2017, où il était de 72%.



Ainsi qu'il était souligné dans les précédents rapports de jurys, comme à chaque session depuis la mise en place de l'aide à la préparation de la certification complémentaire en septembre 2014, le taux de réussite a été plus élevé chez les candidats ayant suivi la formation que chez les autres candidats.

3. Remarques et recommandations des jurys

4.1. Le rapport d'activités

Si le rapport d'activités transmis aux jurys par les candidats n'est pas soumis à notation, il convient cependant de veiller au respect du format. Certains candidats se contentent d'y faire figurer leur CV professionnel sans référence à une quelconque expérience significative dans le cadre de l'enseignement d'une DNL ou aux contours pédagogiques de cet enseignement spécifique.

4.2. La présentation du projet

Les membres des jurys ont pu apprécier la pertinence des exposés des candidats les mieux préparés. Les séquences et projets présentés avaient pour la plupart déjà pris vie, étaient intégrés dans une progression pédagogique, attestant d'une expérimentation réfléchie de l'enseignement d'une DNL.

Les jurys ont apprécié les présentations s'appuyant sur des supports vidéo projetés ou qui leur étaient remis. Ces derniers leur ont en effet permis de suivre aisément la démonstration des candidats.

Dans de très rares cas, des candidats ont lu intégralement leur présentation sans jamais engager le regard avec le jury, certains se contentant de retracer leur parcours professionnel au cours d'un exposé de moins de 5mn, bien en-deçà de la durée de 10mn attendue.

4.3. Connaissance du format de l'épreuve

Les candidats étaient globalement bien préparés, conscients des enjeux de cette certification et de sa finalité, ainsi que de l'intérêt d'une collaboration avec les professeurs d'anglais, s'agissant du second degré.

Quelques candidats ne connaissaient visiblement ni le format de l'épreuve, ni son contenu. Ils ont improvisé une présentation qui aurait mérité une réelle préparation.

A cet égard, les futurs candidats devront garder à l'esprit qu'il ne suffit pas de faire preuve d'une excellente maîtrise de la langue anglaise pour réussir l'épreuve de la certification complémentaire.

4.4. Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement d'une DNL

Les membres du jury déplorent un manque de connaissance des textes réglementaires et le cadre des dispositifs permettant d'enseigner une DNL.

Ils regrettent par ailleurs une prise en compte insuffisante des spécificités de cet enseignement. Il ne s'agit pas d'un doublon du cours d'anglais, ni de leur propre cours, qui serait dispensé en langue anglaise.

Les candidats dont la prestation a été particulièrement appréciée ont fait preuve d'ouverture d'esprit, qualité primordiale pour l'enseignement d'une DNL.

Les futurs candidats sont encouragés à s'approprier les textes et le cadre réglementaire de l'enseignement d'une DNL, à bien intégrer l'esprit et la finalité de cet enseignement, en particulier quant à la prise en compte des aspects historiques et culturels des aires anglophones concernées, et l'inscription des thématiques étudiées dans l'actualité. Ils gagneront à montrer leur capacité à prendre du recul sur leur pratique et à envisager l'étendue des possibilités offertes par la certification, sans se cantonner à un niveau d'enseignement ou un champ précis du programme de leur discipline.

Il s'agira également pour ces candidats de mieux mettre en exergue les approches didactiques sur lesquelles ils s'appuient, en référence au CECRL.

4.5. Degré de motivation des candidats

Les candidats ont su pour la plupart montrer leur motivation, établissant avec pertinence le lien entre leur présentation et les projets pédagogiques envisagés.

Toutefois, l'intérêt de l'enseignement d'une DNL pour les élèves est parfois supplanté par des objectifs de projets personnels. Il est fortement recommandé aux candidats de construire des projets qui ne seraient pas uniquement orientés sur l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels, mais intégreraient un travail collaboratif à la fois disciplinaire et interdisciplinaire.

4.6. Intelligibilité et recevabilité linguistique

Les jurys ont eu plaisir à écouter de belles prestations de candidats, certains s'exprimant dans un anglais fluide.

La plupart des candidats se sont exprimés dans une langue globalement correcte. Cependant, pour quelques-uns d'entre eux, la maîtrise de la langue anglaise n'atteint pas le niveau d'exigence minimum attendu à cette certification, soit le niveau B2 du CECRL. Ces candidats sont vivement encouragés à poursuivre leurs efforts pour améliorer la qualité du modèle linguistique à présenter aux élèves.

Les erreurs récurrentes sont recensées dans les rapports de jurys précédents. Ne figurent ici que celles relevées lors de la session 2021.

Grammaire

Règles d'emploi :

- du comparatif d'égalité. Il se marque avec la conjonction **as** ;
Correct : *The same... as*. **Incorrect** : *the same ...than* ;
- des pronoms relatifs : **who** ≠ **which** ;
- des temps : **le** **prétérit** s'impose lors d'un renvoi à **des faits situés dans le passé** ;
- La préposition **for** (introduisant un complément de durée) ≠ de la préposition **during** (*introduisant une période au cours de laquelle une action est située*) ;
- de la marque **du pluriel** et **du singulier** ;
- de l'**adjectif**. Il est invariable en anglais et se place avant le nom lorsqu'il est épithète ;
- de la **syntaxe** (l'ordre des mots dans la phrase anglaise diffère du français).

Prononciation

Respect de :

- l'accent tonique, de la prosodie et du schéma intonatif de la phrase anglaise ;
- la prononciation de la terminaison **-ed** ;
- la réalisation phonétique de la lettre **-i-** : micro [ai] ≠ embodied [i].

Vocabulaire et orthographe

Il convient de vérifier l'orthographe des mots figurant sur les supports destinés aux élèves.

Exemple : *assessment*

L'Interjection 'hein' en français est généralement rendue en anglais par des « tags ».

Exemple : *it's beautiful, isn't it? – He lives in New York, doesn't he?*

Compréhension de l'oral

Pour quelques candidats, peu à l'aise pour répondre aux questions adressées en anglais par les membres des jurys, des difficultés de compréhension orale s'ajoutent aux difficultés d'expression orale.

4.7. Recommandations générales

Les membres des jurys de la certification complémentaire en langue anglaise recommandent aux futurs candidats de :

- ❖ bien s'approprier les modalités et le contenu de l'épreuve de la certification complémentaire, notamment par une lecture attentive des rapports de jury publiés sur le site d'anglais de l'académie ;
- ❖ s'inscrire à l'aide à la préparation de cette certification proposée dans le Plan Académique de Formation (*DISPOSITIF N° 21A0320155 - PREPARER LA CERTIFICATION EN ANGLAIS*) ;
- ❖ veiller à améliorer et approfondir leurs compétences linguistiques, notamment concernant la prosodie de la langue (accentuation, intonation...), la qualité du modèle de langue qui sera présenté aux élèves tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- ❖ développer des connaissances et compétences culturelles et interculturelles, ainsi que des compétences et savoir-faire transdisciplinaires ;
- ❖ porter une attention particulière, lors de la conception des séquences ou du projet, à l'interpénétration **de la langue de la discipline** (le vocabulaire spécifique), **la langue de communication** (la langue à travers l'apprentissage) et **la langue d'étayage**.
- ❖ Soigner la formulation des consignes données aux élèves (choix des structures et vocabulaire en lien avec la réalisation des tâches à réaliser) ;
- ❖ expérimenter l'enseignement d'une DNL dans le cadre d'un projet pédagogique, avant toute présentation à la certification complémentaire.

Le présent rapport est le fruit d'un travail collectif, réalisé par les membres des jurys de la session 2021 de la certification complémentaire en langue anglaise.

Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés de leurs précieuses contributions.

Fait le 7 juin 2021

Jocelyne VIEILLOT
IA-IPR d'anglais
Présidente des jurys de la certification
complémentaire en langue anglaise